

Dans l'industrie canadienne de la pêche, l'un des plus grands problèmes est que nous n'avons pas consulté les personnes qui connaissent de près certains aspects des opérations de pêche, ceux qui en tirent leur subsistance. Les députés de la région atlantique savent que des fonctionnaires sont allés dans les centres de pêche et ont fait construire des brise-lames sans se demander si les vagues en bénéficieraient. Ces programmes ne sont fondés sur aucune connaissance de l'industrie et ont été établis sans qu'on se soit rendu compte des besoins.

Finalement, monsieur l'Orateur, presque toutes les personnes engagées dans l'industrie de la pêche en général joueront un rôle actif au sein de l'Office. Je crois que le gouvernement veut demander aux pêcheurs actifs de devenir des employés de l'Office. Des marchands, des capitalistes et des spécialistes en commercialisation feront partie du conseil. Les seules personnes laissées entièrement de côté sont celles pour lesquelles cette mesure a été conçue, les pêcheurs canadiens.

● (12.20 p.m.)

Je sais que les députés bavardent depuis le début de mes observations. J'aimerais pouvoir vous signaler exactement ce qui s'est passé au comité permanent, mais je sais qu'en le faisant, je retarderais les travaux de la Chambre. Je pourrais vous dire exactement le genre d'arguments superficiels invoqués par le ministre et certains de ses collègues contre la nomination de pêcheurs à titre de membres du conseil. Je défie le ministre de nous présenter un argument le moins valable contre la présence de ces gens au conseil. Il a déclaré que nous pouvions le croire sur parole lorsqu'il prétend que le gouvernement s'intéresse aux pêcheurs et veut entendre leurs opinions. Nous lui demandons de le prouver dans la présente mesure en acceptant l'amendement. Nous croirons alors à la parole du ministre.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je veux ajouter quelques mots à l'appui de l'amendement proposé. S'il est adopté, les pêcheurs seront représentés au conseil d'administration. La proposition est directe. Les pêcheurs devront collaborer avec le nouveau conseil d'administration, sans quoi il ne fonctionnera pas bien. Pour qu'il fonctionne bien, des pêcheurs devront en faire partie.

[M. Lundrigan.]

En présentant le bill, et au cours des délibérations du comité permanent, le ministre a promis que les pêcheurs seraient représentés au sein du conseil. Pourquoi, alors, ne pas le garantir par écrit? Le gouvernement semble convaincu qu'aucun pêcheur n'est apte à remplir la fonction. Je suis persuadé que le gouvernement n'est pas sérieux alors que le ministre prétend pouvoir garantir que des pêcheurs feront partie du conseil d'administration. Tout à l'heure, le ministre disait que l'amendement n'était pas souhaitable. N'est-il pas souhaitable que les pêcheurs soient représentés au sein du conseil?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège. J'aimerais indiquer que le député se reporte à un entretien au comité. L'engagement dont il a été question au comité permanent concernait le comité consultatif et non pas le conseil d'administration, ce dont le député parle en ce moment.

M. Comeau: J'accepte la mise au point du ministre, mais je tiens à signaler que lorsque nous avons présenté un amendement semblable au sujet du comité consultatif, nous avons entendu les mêmes arguments. J'estime que le ministre n'a aucune excuse réelle pour refuser cet amendement sauf que le gouvernement et les députés ministériels membres du comité permanent refusent systématiquement toute proposition d'amendement de l'opposition.

Avant de se prononcer sur l'amendement, les députés liront, du moins je l'espère, les témoignages que renferme le 11^e fascicule des délibérations du comité permanent des pêches et des forêts. Il était bien évident au comité permanent, comme cela l'est aujourd'hui d'ailleurs, que le gouvernement refuse aux pêcheurs d'être représentés. Honnêtement, c'est une erreur de ne pas accepter cet amendement.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, sans vouloir m'attarder sur la teneur de l'amendement, il me semble pourtant bizarre que la mesure législative ne garantisse pas que certains pêcheurs seront représentés au sein du conseil. Supposons que les services des avocats soient socialisés au Canada et qu'une commission soit créée pour régler les honoraires de ces avocats. Que dirait le ministre d'État (M. Lang) si la loi créant cette commission ne prévoyait pas d'avocat au sein du conseil?